



Délai de réalisation d'un abri-couvert obligatoire

Par **ARRAGAIN Martial**, le **13/04/2017** à **19:18**

Bonjour

Je fais construire une maison de 10 mètres de façade sur un terrain de 11,3 mètres de large. Afin de respecter le PLU, le constructeur nous dit que nous sommes obligés de mettre un abri couvert (qui fera 1,3 mètres de large) attenant à la maison.

Effectivement le PLU nous oblige, compte tenu de notre type de maison, d'être en limite de part et d'autre du terrain.

En revanche le constructeur nous dit que cet abri couvert n'est pas obligatoire immédiatement, mais qu'il doit être terminé dans les 5 ans.

Est-ce vrai? Où puis je trouver cette réglementation en sachant que rien est écrit sur ça dans le PLU?

Par avance merci